

2026

ENSEMBLE AYONS CONFIANCE EN L'AVENIR DE NOS MÉTIERS

Un socle territorial solide, une ambition assumée pour nos métiers.
10 chantiers pour se donner les moyens de nos ambitions.

**BRICE SANNAC
& CÉLINE VIALE**

CANDIDAT À LA PRÉSIDENTE • CANDIDATE À LA VICE-PRÉSIDENTE



CAFÉS, HÔTELS, RESTAURANTS, SAISONNIERS, TRAITEURS, DISCOTHÈQUES, BOWLINGS, THALASSOS

FIERS DE NOTRE INDUSTRIE, AMBITIEUX POUR L'AVENIR



Un socle territorial solide, une ambition assumée pour nos métiers.



L'hôtellerie-restauration n'est pas un secteur comme les autres. C'est un pilier économique essentiel et puissant, qui devrait être présent dans le débat public à la hauteur de ce qu'il représente réellement pour le pays. C'est aussi, plus profondément, un pilier de la culture française et de nos territoires : nos établissements font vivre nos villages, nos villes, nos régions, et portent ce que la France donne à voir d'elle-même. À ce titre, notre secteur est un vecteur de développement et de rayonnement de la France à travers le monde. Contrairement à d'autres industries, c'est une souveraineté qui ne peut pas être remise en cause, tant elle est intrinsèquement liée à notre culture, à nos savoir-faire et à nos territoires.

Notre secteur est une véritable locomotive pour la France et son rayonnement. Nous sommes le 4ème employeur national. Nous représentons 3,5% du PIB. Il y a 15 ans, les grands groupes hôteliers français faisaient l'essentiel de leurs chambres en France. Aujourd'hui, c'est l'inverse : plus de 4 chambres sur 10 sont à l'étranger.

Nous avons tant d'atouts et de forces !

Et pourtant, notre secteur fait face à des difficultés qui ne cessent de croître. Structurelles, avec 200 000 emplois vacants dans le secteur du CHRDT, un déficit d'image qui entretient le mythe de métiers aux cadences infernales et incompatibles avec l'épanouissement sur le long terme ; des difficultés économiques héritées du Covid-19 et un nombre record de défaillances : en 1 an, près de 9 400 fermetures d'établissements ont été recensées fin janvier 2026. À cela, s'ajoutent des difficultés conjoncturelles, la hausse du coût des matières premières (+34%) et de l'énergie (+26%), qui étouffe par un effet ciseau nos métiers, sans parler des désastres climatiques qui ruinent les saisons et précipitent nos établissements dans une grande précarité.

Face à cette réalité, il faut soutenir et promouvoir notre secteur. Cela exige un syndicat fort et uni, capable de porter cette voix avec constance et crédibilité. Notre responsabilité collective est aussi d'anticiper ! Nous devons être constamment en avance de phase, pour accompagner nos adhérents aujourd'hui et les préparer aux enjeux de demain.

L'UMIH est la 1ère organisation patronale du secteur dans un contexte où le Tourisme pèse 8% du PIB. L'UMIH représente la 3ème organisation syndicale la plus importante nationale, derrière la CAPEB* et la FFB**. Nous sommes la 1ère force syndicale des HCR. Notre maillage territorial est unique avec plus de 600 mandats détenus en instances locales et nationales. Notre socle social négocié et notre paritarisme actif permettent d'engager des réformes dont nos adhérents verront les effets (APG-HCR, Conventionnelles Formation). Fort de la puissance du secteur de l'hôtellerie-restauration en France et à l'international, de la place centrale de l'UMIH, nous portons une responsabilité particulière pour offrir les meilleures conditions à nos entreprises pour se développer et garantir l'avenir de nos métiers.

Encore faut-il s'en donner les moyens.



Brice Sannac & Céline Viale

*CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

**FFB : Fédération Française du Bâtiment

BRICE SANNAC & CÉLINE VIALE



BRICE SANNAC

CANDIDAT À LA PRÉSIDENTE CONFÉDÉRALE

Hôtelier-restaurateur et Maître Restaurateur, **président de l'UMIH 66**. Né en 1990 à Perpignan, cinquième génération d'hôteliers-restaurateurs sur la Côte Vermeille.

Ses maisons. Il reprend en 2014 l'hôtel Les Elmes et le restaurant La Littorine (Maître Restaurateur) à Banyuls-sur-Mer. Il y crée ensuite Le Casot, restaurant saisonnier (2018), puis un spa (2021). En 2024, il ouvre avec son épouse la Maison Nova, boutique-hôtel et spa à Collioure.

Son parcours syndical. Président des restaurateurs de l'UMIH 66 de 2017 à 2021, puis président général du département depuis 2021. Vice-président de la CCI des Pyrénées-Orientales depuis 2022, vice-président d'UMIH Hôtellerie Française depuis 2023, co-président d'UMIH Occitanie depuis 2025.



CÉLINE VIALE

CANDIDATE À LA VICE-PRÉSIDENTE CONFÉDÉRALE

Fondatrice de restaurants et **présidente de l'UMIH 49**. Son expérience en marketing et en commerce est d'abord mise au service de grands groupes, avant d'être investie pleinement au service de la restauration.

Ses maisons. Directrice d'exploitation dans le groupe Louvre Hôtels (Campanile, puis Kyriad Prestige), elle crée Le Chalet au Mans, puis la chaîne de burgers gourmets Ernest'Inn, avec quatre ouvertures en sept ans (Le Mans, Angers, Nantes). En 2025, elle lance Komichi, ramen et saké à Angers.

Son parcours syndical. Adhérente UMIH depuis 2013 dans la Sarthe puis le Maine-et-Loire, cooptée à la commission restauration de 2020 à 2022, secrétaire générale de l'UMIH 49 depuis 2020 et présidente depuis 2025.

10 CHANTIERS

Pour se donner les moyens de nos ambitions

-
- 01** PRÉPARER AVEC AMBITION ET AUDACE L'AVENIR DE NOS MÉTIERS
 -
 - 02** GÉRER L'UMIH COMME NOS "MAISONS" : AVEC AMBITION, ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE
 -
 - 03** POSITIONNER L'UMIH COMME UN ACTEUR INCONTOURNABLE ET INFLUENT
 -
 - 04** PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DE NOS MÉTIERS
 -
 - 05** ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION POSITIVE ET RESPONSABLE DE NOS SECTEURS
 -
 - 06** EXIGER L'ÉQUITÉ POUR TOUS LES ACTEURS DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION (PARACOMMERCIALISME)
 -
 - 07** REDONNER DE LA FIERTÉ À NOS MÉTIERS ET PROTÉGER NOS SAVOIR-FAIRE POUR EN GARANTIR L'EXCELLENCE
 -
 - 08** ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE NOS ACTIVITÉS
 -
 - 09** FAVORISER LA TRANSMISSION DE NOS MAISONS ET LEUR FINANCEMENT - FISCALITÉ
 -
 - 10** GARANTIR LA FORMATION DE CHAQUE TALENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS ADHÉRENTS DANS LA RÉVOLUTION DIGITALE
 -

01

PRÉPARER AVEC AMBITION ET AUDACE L'AVENIR DE NOS MÉTIERS

■ CRÉER UN VÉRITABLE OBSERVATOIRE DU FUTUR DU CHRDT QUI PERMETTE DE DISPOSER D'UNE CARTE D'IDENTITÉ DU SECTEUR ACTUALISÉE

Nous créerons un observatoire de nos métiers pour **collecter et centraliser une data qualifiée et de qualité via les principales sources de données** : INSEE, URSSAF, DGE, France Travail, DGFIP, Banque de France, les flux de cartes bancaires, données de la formation, et les régimes de prévoyance santé, données CARSAT, MKG... afin d'avoir en temps réel une vision qualifiée de l'état du secteur et nous permettre de nous adapter.

■ PUBLIER TOUS LES DEUX ANS UN LIVRE BLANC DES MÉTIERS ISSUS DES BRANCHES

Dont un dès 2027 pour porter des propositions réalistes et ambitieuses afin de peser sur les programmes présidentiels.

02

GÉRER L'UMIH COMME NOS "MAISONS" : AVEC AMBITION, ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE



GARANTIR DANS LES 100 PREMIERS JOURS ET AVEC URGENCE UNE RÉPARTITION DES COTISATIONS APG-HCR REVERSÉES À L'UMIH SUIVANT LA RÈGLE DES 40/60

40 % pour le national, 60 % aux départements pour des actions concertées avec validation d'une commission dédiée.

- **FAVORISER LE DIALOGUE EN ACCORDANT LA DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU CANDIDAT DÉFAIT AU SECOND TOUR DE L'ÉLECTION**

- **GARANTIR QUE CHAQUE MANDAT SYNDICAL SOIT EXERCÉ PAR UN PROFESSIONNEL EN ACTIVITÉ**

Ou ayant cessé depuis moins de 4 ans, pour rester connecté à la réalité du terrain.

- **CRÉER UNE COMMISSION DES MANDATS**

Pour garantir une vision transparente et consolidée de l'action des **600 mandats de l'UMIH** : Action Logement, CPPNI, Urssaf, CARSAT...

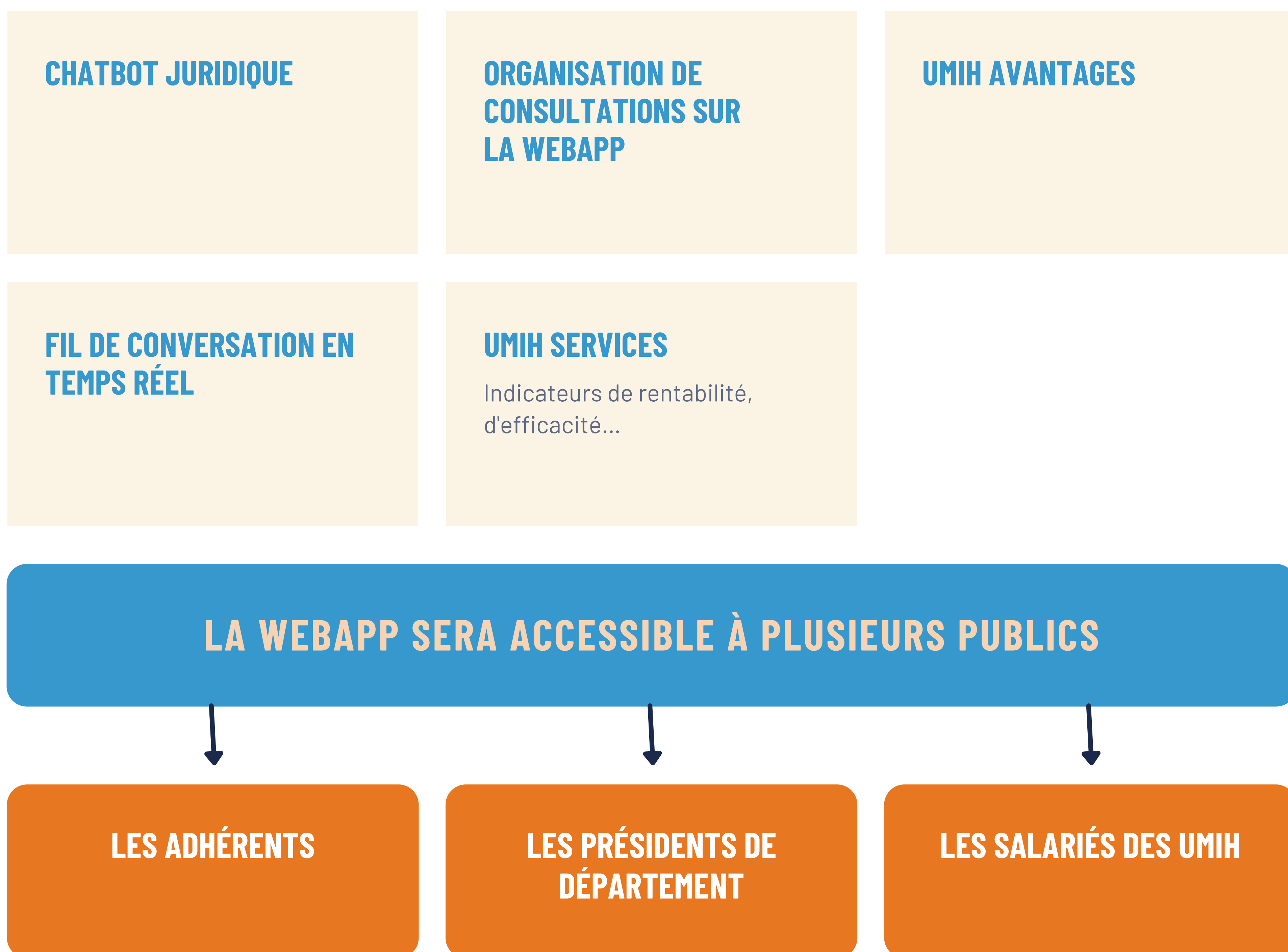
Avec cette commission, nous nous assurerons que l'UMIH reste présente et représentée dans toutes les institutions/instances clés de notre secteur. La création d'un annuaire recensera l'ensemble des mandataires.

- **RÉAFFIRMER LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES PRÉSIDENTS COMME UNE INSTANCE SOUVERAINE**

- **CLARIFIER LES RÔLES**

Du Président et du Vice-Président qui donnent le cap et rendent des comptes au conseil d'administration qui valide et contrôle le projet. Le directoire met en œuvre le projet.

CRÉER UNE WEBAPP « UMIH ET SES SERVICES » POUR ACCOMPAGNER NOS ADHÉRENTS



Ils auront accès à différents niveaux d'informations et de services.

Cette **WebApp** permettra de fluidifier l'information, de gagner en efficacité grâce à des systèmes d'accompagnement à la gestion prévus dans l'adhésion.

Elle facilitera l'accès aux travaux et à la documentation de toutes les branches.





CETTE WEBAPP INCLURA UN CRM AVEC DES FONCTIONS ESSENTIELLES

- **Conquérir de nouveaux adhérents** avec des contenus exclusifs et de haute qualité référencée de manière ouverte mais accessible uniquement aux adhérents ;
- **Animer le réseau d'adhérents** avec des contenus personnalisés pour chaque adhérent ;
- **Identifier les mandats de chaque élu et faciliter la prise de contact.**

Cette WebApp permettra à terme d'avoir une vision personnalisée sur la viabilité du modèle de son propre établissement. Elle constituera un vrai tableau de bord pour chaque adhérent.

Elle nous permettra d'organiser des consultations nationales pour favoriser les remontées d'informations constantes.



WEB APP DE DÉMONSTRATION

**Une démonstration,
pas une promesse.**

Testez-la dès maintenant : ses fonctionnalités, son fonctionnement et ce qu'elle ouvre comme perspectives pour développer enfin notre offre de services.

futureapp-umih.lovable.app



03

POSITIONNER L'UMIH COMME UN ACTEUR INCONTOURNABLE ET INFLUENT



**ASSURER DE MANIÈRE EFFECTIVE
LA DÉFENSE PERMANENTE
DE LA CONVENTION COLLECTIVE CHRDT**

Et de la convention collective
de la Restauration Rapide.



**RÉTABLIR DES LIENS DE
CONFIANCE DURABLES**

Avec les autres organisations
patronales du secteur (GNC - GHR).



**NOUER DES RELATIONS
ET DES PARTENARIATS DURABLES
ET CONSTRUCTIFS AVEC LES
INTERPROFESSIONS
PATRONALES CLÉS**

CPME, Medef, U2P...



**REPRENDRE NOTRE PLACE
AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION
DES ACTEURS DU TOURISME (CAT)
DONT NOUS SOMMES MEMBRES FONDATEURS**

Nous prendrons toute notre part
à la dynamique collective pour assurer
la cohérence des décisions entre le secteur
de l'hôtellerie-restauration et la CAT.



REVALORISER UMIH PRESTIGE

Qui coordonne et anime
les organisations prestigieuses
(Palaces, établissements 5 étoiles,
MOF, haute gastronomie...).



RESYNDICALISER EN ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE ET LA SAUVEGARDE DE BUREAUX EN DIFFICULTÉ AVEC UMIH DIRECT

Nous mettrons à disposition un outil de la confédération pour les fédérations départementales en difficulté car il vaut mieux une reprise en direct qu'une disparition pure et simple.

Un dispositif de secours ne doit pas devenir un état permanent.

Notre ligne est simple : chaque UMIH Direct sera accompagnée avec une véritable stratégie de reprise d'autonomie, à horizon rapide : reconstitution d'une base d'adhérents, identification et formation des élus locaux, remise à plat du modèle économique, appui d'un salarié mutualisé le temps nécessaire.

L'objectif est de rendre à chaque territoire sa capacité à se représenter lui-même.

Un département qui reprend son autonomie, c'est une victoire pour toute l'UMIH.

04

PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DE NOS MÉTIERS

■ RENFORCER LA VISIBILITÉ DE NOS MÉTIERS ET LA FORCE DE NOS DÉPARTEMENTS GRÂCE AUX FONDS DE L'APG-HCR

L'APG-HCR doit financer **une vraie stratégie de promotion** de nos métiers, construite et pilotée par nous. Cela veut dire donner aux UMIH départementales les moyens de leur organisation et de leurs **actions fortes sur le terrain, avec des budgets fléchés et mesurables**.

Elle doit également nous servir à structurer nos actions nationales, le travail de la CPPNI et une vraie ambition sur le dialogue social.

Concrètement, nous mutualiserons les moyens pour assurer une présence professionnelle sur les salons, lors des concours et dans le cadre des partenariats (MOF, Académie Culinaire, Maître Restaurateur...). **Nous développerons une stratégie « marque employeur »** auprès des publics les plus jeunes. Nous financerons des actions de promotion des filières auprès des CFA et des lycées hôteliers, en lien direct avec les équipes pédagogiques.

Dans ce dispositif, l'association départementale devient force de proposition car elle connaît son bassin d'emplois, ses écoles, ses entreprises. Elle doit donc pouvoir décider des actions à mener.

LA CONVENTIONNELLE FORMATION : SUSCITER LES RECONVERSIONS & PRENDRE EN MAIN LA FORMATION DE LA BRANCHE !



La contribution conventionnelle formation, **plus de 50 millions d'euros par an**, répond à deux autres besoins : **permettre à la branche de prendre en main le destin de son socle de formation** et capter celles et ceux qui changent de métier en cours de vie.

Nous visons en priorité les plus de 50 ans qui représentent un potentiel aujourd'hui négligé. Plus d'enfants à charge, une recherche de sens, une envie de travail concret et utile, nos métiers ont tout pour les accueillir.

Encore faut-il aller les accompagner avec des parcours adaptés, des passerelles claires et un accompagnement réel.

PRIORITÉ AUX JEUNES

■ MISER SUR LE « FAIRE-SAVOIR » POUR TRANSMETTRE NOS « SAVOIR-FAIRE »

- Lancement d'une **grande campagne d'image sur les Réseaux Sociaux** pour faire découvrir et valoriser nos métiers auprès des jeunes directement sur leur terrain de jeu et avec des contenus adaptés ;
- Nous fournirons aux départements des outils et une assistance pour leur permettre d'engager un dialogue efficace avec France Travail et l'Éducation nationale pour déployer localement une vaste campagne de valorisation de nos métiers.

■ ANCRER LA FORMATION DANS LE RÉEL

- Nous sanctuariserons la formation des jeunes en adaptant les calendriers des CFA à la saisonnalité sur le **modèle des Maisons Familiales et Rurales**.
- Défendre la nécessité de **mettre en place des exonérations de charges sur l'apprentissage** jusqu'à 12 mois après le diplôme.
- **Durée de l'apprentissage** : Conditionner l'obtention du diplôme des apprentis à la fin du contrat de travail et non à la fin des cours dispensés dans le cadre de la formation. Le diplôme doit être un élément du « Solde de tout compte » de l'apprentissage.

PRIORITÉ À LA FIDÉLISATION

■ PÉRENNISER LES POURBOIRES POUR PRÉSERVER ET PARTAGER LA CRÉATION DE VALEUR

Nous demanderons la pérennisation absolue et définitive de la défiscalisation des pourboires et la désocialisation de ceux versés par carte. Nous réclamerons notamment l'inscription de ces principes essentiels dans le droit français au travers d'une loi.

■ OUVRIR LE CHANTIER SUR LES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

- **Façonner un CDI saisonnier** : Le système actuel continue de reposer, malgré tout, sur la multiplication du recours aux CDD pour les saisonniers, une situation qui ne convient plus à personne.
- **Un CDI flexible et adapté au rythme de la vie étudiante**. Offrir une souplesse horaire et la possibilité de réaliser du temps partiel en parallèle des études de manière modulable et évolutif en temps plein pendant la période estivale.
- **Explorer le recours à des auto-entrepreneurs dans la limite de 25 % de la masse salariale** pour accompagner l'évolution du monde du travail.



GARANTIR UN TOIT POUR CHAQUE SAISONNIER

L'accès au logement, notamment saisonnier doit être favorisé par des politiques locales de logement, en s'inspirant des bonnes pratiques des UMIH départementales, telles que celles mises en place par Henry Mathey à Antibes.

Nous agissons au plus près des territoires en collaboration étroite avec les départements et Action Logement, notamment pour promouvoir les mesures favorisant l'accès au logement :

- La Garantie Visale dédiée aux salariés saisonniers ;
- Le développement des modèles de logements modulables avec une vraie ambition d'un Mix de logement pour sortir du 100% construction qui est dans le temps long et ne répond pas à l'urgence de nos adhérents.

Nous nouerons des partenariats avec les bailleurs, notamment ceux du **groupe Caisse des Dépôts** pour attribuer des logements dédiés aux salariés saisonniers.

Nous porterons des mesures financières avantageuses pour les employeurs qui logent leurs salariés : exonération totale de la CSG, CRDS, cotisations sociales...

05

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION POSITIVE ET RESPONSABLE DE NOS SECTEURS

■ PRENDRE ENFIN À BRAS LE CORPS LE FLÉAU DES VIOLENCES

Nous accompagnerons l'ensemble de nos adhérents pour rompre avec les violences qui entachent l'image de nos métiers et créerons une Charte Qualité de Vie au Travail (QVT) CHRDT.

■ COLLABORATION AVEC LES ÉCOLES HÔTELIÈRES ET LES CFA POUR FAIRE DE LA SENSIBILISATION AUX COMPORTEMENTS INACCEPTABLES ET AU MANAGEMENT POSITIF COMME ÉTANT UN PILIER DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

■ LUTTE CONTRE LE CHRDT BASHING

Nommer le phénomène de *bashing* publiquement et mettre en place une stratégie de communication par la preuve sur les réseaux sociaux pour répondre aux critiques et *debunker* les clichés qui circulent sur nos métiers.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

■ FAIRE DE LA DURABILITÉ UN PILIER DU STATUT DE MAÎTRE RESTAURATEUR

Nous accompagnerons la réduction du gaspillage alimentaire, l'optimisation de l'eau et de l'énergie et l'approvisionnement local, en nous appuyant sur le statut de Maître Restaurateur.

■ ACCOMPAGNER LA CRÉATION DU TITRE D'ÉTAT MAÎTRE TRAITEUR

Nous soutiendrons la branche dans la création du titre de Maître Traiteur, afin de professionnaliser le métier de Traiteur Organisateur de Réception. Cet accompagnement ira de la formation initiale jusqu'aux grands enjeux du secteur : électrification, loi anti-gaspillage, réglementation environnementale, et transparence dans les redevances.

06

EXIGER L'ÉQUITÉ POUR TOUS LES ACTEURS DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION (PARACOMMERCIALISME)

ÉQUITÉ AVEC LES PLATEFORMES

- **RENFORCER NOTRE COLLABORATION AVEC LES MAIRES ET TOUS LES ÉLUS, NOS PARTENAIRES DU QUOTIDIEN, NOTAMMENT POUR LA BONNE APPLICATION DE LA LOI LE MEUR**

AMF, AMRF, APVF, ANETT, ADN Tourisme...

NOUS RÉCLAMERONS LA PUBLICATION, AVANT LA FIN DE L'ANNÉE, DES DÉCRETS D'APPLICATION MANQUANTS POUR ENFIN RENDRE EFFECTIVE LA LOI LE MEUR

Plus de 2 années après sa promulgation, les décrets d'application sont toujours manquants et empêchent les maires de se saisir de l'arsenal mis à leur disposition pour encadrer les meublés de tourisme.



- **CONTINUER LA BATAILLE FACE À AIRBNB QUI ACCENTUE LA CRISE DU LOGEMENT POUR NOS ÉQUIPES ET CONCURRENCE NOS MAISONS SANS ÊTRE SOUMIS AUX MÊMES RÈGLES**
- **NOUS PORTERONS UNE OFFENSIVE CONTRE LES OTA, NOTAMMENT BOOKING ET EXPEDIA**

- Les commissions pratiquées actuellement par ces plateformes peuvent monter jusqu'à 25 %. Nous accompagnerons la branche dans ses combats pour le plafonnement des commissions.
- Les filtres de recherche « hôtels » doivent respecter le classement officiel pour ne faire remonter que les établissements hôteliers.

■ IMPOSER DES STANDARDS DE SÉCURITÉ ÉQUIVALENTS AUX PLATEFORMES

Nous porterons la création d'une nouvelle catégorie d'établissements recevant du public **(création d'une 6e catégorie d'ERP)** pour qu'elle s'applique de la même manière à tous les meublés de tourisme ainsi qu'aux très petits hôtels, pour mettre fin à cette distorsion de concurrence.

ÉQUITÉ AVEC LES AUTRES ACTEURS

■ NOUS ŒUVRERONS POUR UN MEILLEUR ENCADREMENT DES ACTIVITÉS QUI CONCURRENCENT DIRECTEMENT LES PROFESSIONNELS SANS EN SUPPORTER LES OBLIGATIONS ET LES COÛTS

Fêtes associatives qui deviennent la norme, Marchés Gourmands, Lieux éphémères, *free parties*, bars associatifs et structures privées organisant des événements dansants...

■ LES SUPERMARCHÉS ET LES BOULANGERIES

Qui concurrencent nos restaurants devront également faire l'objet d'un renforcement des contrôles des normes à respecter.

■ SENSIBILISER, EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Sur leurs pouvoirs de contrôle et de vigilance et en matière d'Autorisations d'Occupation Temporaire.

07

REDONNER DE LA FIERTÉ À NOS MÉTIERS ET PROTÉGER NOS SAVOIR-FAIRE POUR EN GARANTIR L'EXCELLENCE



PROTÉGER LA NOTION DE RESTAURANT

L'expérience culinaire est aujourd'hui galvaudée par la multiplication des formats qui empruntent le nom de restaurant sans en partager l'exigence : restauration rapide, certains *food-trucks*... Le restaurant rassemble en un seul lieu ce qui fait la fierté et le rayonnement de notre patrimoine gastronomique, là où les expertises et les cultures dialoguent de concert au service du client, en deux mots : là où le service se fait à table.

Nous sanctuariserons l'appellation « restaurant » aux établissements **qui transforment de vrais produits bruts sur place, et proposent un accueil avec un service à table en l'adossant à l'obligation d'un diplôme de niveau 5 pour ouvrir ou exploiter un établissement.**

■ RETROUVER LA GENÈSE DU TITRE-RESTAURANT ET EN FINIR AVEC SON DÉVOIEMENT EN TITRE ALIMENTATION

La FNIH a mis en place les titres-restaurant afin de faciliter la restauration des salariés hors domicile pendant leurs heures de travail, dans les entreprises dépourvues de cantine.

Les titres-restaurant bénéficient d'une exonération fiscale partielle, alors que nous, professionnels du CHR, fournissons un avantage en nature nourriture (ou une indemnité nourriture) qui est fiscalisée pour nos salariés !

Les titres-restaurants doivent redevenir pleinement un instrument au service de la qualité de vie au travail et de la santé des salariés, favoriser les débouchés pour l'agriculture française et le lien social. **C'est un sujet de souveraineté agricole, et de santé des Français !**

- Nous défendrons le **plafond de 25 euros** réservé à la restauration et refuserons tout nouveau plafond profitant à la grande distribution.
- Nous porterons une proposition de loi pour mettre fin à leur usage dans la grande distribution et empêcher toute nouvelle prorogation de cette dérogation.

DÉFENDRE NOS BARS, NOS CAFÉS ET LE MONDE DE LA NUIT

Un constat alarmant à ne pas oublier : 29 369 débits de boissons, et 2 000 discothèques disparues en 40 ans. La nuit n'est pas un problème d'ordre public, c'est une industrie : elle fait l'attractivité de nos villes. Quant aux cafés, nos bars, ils constituent le dernier lieu de vie de nos villages.

■ SÉCURISER ÉQUITABLEMENT

Le cadre réglementaire existe, c'est son application qui varie d'un territoire à l'autre. Nous demanderons une doctrine nationale homogène sur les classements ERP, un fonds de mise en conformité sur le modèle des buralistes.

■ PROPORTIONNER LES SANCTIONS

Une fermeture administrative doit faire cesser un trouble, pas punir un exploitant des mois après des faits commis par un tiers. Nous défendrons des mesures alternatives : sanctions pécuniaires, obligations de formation.

■ SÉCURISER LES TERRASSES ET LES HORAIRES

Nous pérenniserons les Droits de Terrasse et les Déclarations d'Ouverture Tardive (DT/DOT) en les liant au fonds de commerce, et nous porterons la **création de Commissions Terrasses et Vie Nocturne**.

■ Doter les syndicats départementaux d'un accompagnement juridique pour leur permettre d'exiger des municipalités des chartes d'engagement pluriannuelles pour les terrasses

Une concertation obligatoire avant toute révision tarifaire et conditions d'attribution sera nécessaire.

■ CRÉER UN DROIT DE PRÉEMPTION DES EXPLOITANTS EN PLACE SUR LES CONCESSIONS

■ AUTORISER LES TERRASSES MUSICALES COMME EN ITALIE ET EN ESPAGNE

■ INSTAURER UN DROIT À INDEMNISATION EN CAS DE RETRAIT ARBITRAIRE

Les collectivités doivent disposer d'une doctrine claire sur les concessions, dans la transparence pour éviter tout clientélisme.

■ SAUVER LE DERNIER CAFÉ

Là où il ne reste qu'un bar, il ne reste qu'un lieu de vie. Nous travaillerons à faciliter l'attribution de licences en zone rurale.

08

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE NOS ACTIVITÉS

■ CRÉDITS CHRDT

Nous plaiderons auprès de la Fédération bancaire française pour **l'allongement des crédits jusqu'à 20 ans pour les investissements structurants** afin de libérer de la trésorerie sans peser sur les finances de nos établissements.

CRÉDIT CHRDT : PASSER À LA MATURITÉ RÉELLE (10 À 20 ANS)



Nos entreprises sont parmi les plus capitalistiques de l'économie de proximité. Pourtant le système bancaire français nous impose des durées d'amortissement aberrantes. Un hôtelier allemand finance sa toiture en 20-25 ans. En France : 10 ans. Cette distorsion concurrentielle étouffe nos cash-flows et fragilise la pérennité de nos maisons. C'est une décision de financement, pas une fatalité.

- **France, situation actuelle.** Amortissement limité à 10 ans, annuité élevée, cash-flow comprimé, investissements différés, dégradation du parc.
- **Allemagne, référence.** Amortissement sur 20-25 ans, annuité divisée par 2, cash-flow libéré, capacité d'investissement, parc entretenu et rénové.

Exiger des banques et Bpifrance des prêts à maturité réelle pour le gros œuvre. Concertation avec Banque de France, Ordre des Experts-Comptables et Bercy. Libérer du cash sans dépense publique.

Une mesure qui ne coûte rien à l'État et qui change la vie de nos exploitants.

« Un hôtelier en Allemagne amortit sa toiture en 20 à 25 ans. En France, nous sommes trop souvent limités à 10 ans. **Libérons du cash pour nos maisons**, une mesure qui ne coûte rien à l'État. »



CRÉER UN FONDS DE SOLIDARITÉ PARITAIRE CHRDT



Nos entreprises encaissent les crises les unes après les autres, et le plus souvent seules. Inondations dans le Pas-de-Calais, incendies, tempêtes sur le littoral : à chaque fois, des établissements ferment des semaines, parfois des mois, sans filet.

Nous porterons la création d'un Fonds de Solidarité Paritaire dédié, sur le modèle éprouvé du BTP. Le principe est simple : chaque fonds de prévoyance qui opère dans le HCR passe de 0,40 à 0,41. Ce 0,01 alimente un fonds dédié, mobilisable immédiatement quand un territoire est frappé.

L'effort est mesuré. L'impact est réel. Un exploitant dont la salle est sous l'eau ou dont la saison part en fumée doit pouvoir compter sur sa branche, pas seulement sur son assurance et sur la patience de son banquier.

Le climat n'est plus un aléa ponctuel, c'est une donnée de nos exploitations. Il est temps de nous doter d'un outil de branche à la hauteur.

FAIRE VIVRE LA RURALITÉ ET PROTÉGER NOS MAISONS ET LES LIENS SOCIAUX QUI EN DÉPENDENT

Sur le modèle de l'initiative « 1000 cafés », visant à rouvrir et faire vivre des cafés dans des zones faiblement peuplées, nous chercherons à faire du dernier café, du dernier hôtel-restaurant du village un lieu de vie : renforcement des Zones France Ruralité Revitalisation, facilitation des licences de débit de boisson en zones rurales, orientation de l'épargne locale vers l'investissement productif.

RENFORCER LE DISPOSITIF FRANCE RURALITÉS REVITALISATION ET LE FAIRE CONNAÎTRE



Le dispositif des zones France Ruralités Revitalisation a remplacé les ZRR. Peu de nos adhérents le savent, et encore moins l'utilisent. C'est pourtant un levier réel : exonérations fiscales et sociales pour les entreprises qui s'implantent ou reprennent une activité dans les communes classées.

Nous porterons deux choses. D'abord le renforcement du dispositif, avec un zonage qui tienne compte de la réalité de nos maisons rurales, souvent le dernier café, le dernier hôtel-restaurant du village. Ensuite, sa promotion active auprès des départements, pour qu'ils aillent voir les communautés de communes et les préfectures avec un dossier construit. Chaque UMIH départementale doit disposer de la carte des zones éligibles de son territoire, des critères à jour et d'un mode d'emploi opérationnel. C'est du travail de terrain qui se prépare avec les bons outils.

L'information passera par **la WebApp** : fiches dispositifs, zonages, contacts institutionnels et modèles de dossier, disponibles en un clic pour les départements comme pour les adhérents. Ce qu'un département a réussi à monter ailleurs devient reproductible sans repartir de zéro.

09

FAVORISER LA TRANSMISSION DE NOS MAISONS ET LEUR FINANCEMENT - FISCALITÉ



NOUS PORTERONS UNE RÉFORME DU PACTE DUTREIL ADAPTÉE À NOS MÉTIERS

Avec un objectif de 95 % d'exonération des droits de mutation (*contre 75 % aujourd'hui*).
Nous pâtissons actuellement d'un régime fiscal extrêmement défavorable qui a pour
conséquence la disparition de nos maisons au fil des générations.

À titre de comparaison, notre voisin allemand n'applique aucun droit de succession à moins
de 5 millions d'euros en cas de transmission familiale.

■ **NOUS POURSUIVRONS LES RÉFLEXIONS ENGAGÉES SUR LES DISPOSITIFS DE CESSIION-REPRISE**

La sensibilisation aux aides locales méconnues et le développement de nouveaux leviers de
financements (crédit-vendeur, garanties Bpifrance...).

La nouvelle commission Transmission Reprise d'entreprise sera pérennisée dans le temps.

10

GARANTIR LA FORMATION DE CHAQUE TALENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS ADHÉRENTS DANS LA RÉVOLUTION DIGITALE



RÉTABLIR LES LIENS AVEC AKTIVEO ET UMIH FORMATION

La formation est un sujet trop lourd pour être traité en ordre dispersé.

Nous rétablirons une relation de travail claire et durable avec AKTIVEO et UMIH Formation, sur la base d'engagements mutuels assumés de part et d'autre.

L'ambition est commune : faire de la formation un levier d'attractivité et de fidélisation, pas une ligne budgétaire subie. Cela suppose de travailler main dans la main sur l'ensemble des sujets, du financement de l'apprentissage aux Niveaux de Prise en Charge, de la reconversion des plus de 50 ans à la montée en compétences de nos équipes en poste.

Nous ouvrirons la commission formation de l'UMIH aux experts d'AKTIVEO. Nous nous appuierons sur leur connaissance technique des dispositifs et des flux financiers. Ces experts sont une ressource, pas une concurrence. Ils agiront comme des vigies sur les écueils de la politique de formation : évolutions des prises en charge, arbitrages de France Compétences.

Anticiper plutôt que subir. C'est ce que nous attendons de cette relation retrouvée.

■ ACCOMPAGNER NOS ADHÉRENTS POUR FAIRE DE LA DIGITALISATION ET DE L'IA UNE FORCE POUR NOS MÉTIERS

Nous soutiendrons la digitalisation des exploitations pour préserver les marges et alléger le quotidien des équipes en :

- **Faisant de l'IA un levier positif** coût/gains pour nos maisons
- Déployant pour nos adhérents des formations et des modules d'acculturation à l'IA pour mieux s'en servir
- Engageant le dialogue avec les principaux acteurs du secteur de l'IA pour faire part de nos besoins spécifiques
- Identifiant et partageant les meilleurs usages qui sont faits de l'IA à tous nos adhérents



ENSEMBLE, AYONS CONFIANCE EN L'AVENIR DE NOS MÉTIERS
